

Paul Lamache, le témoignage d'un proche

En 1933, un lecteur réagit à la tribune consacrée à Paul Lamache dans le journal local, « la Croix de l'Isère » et apporte son propre témoignage. Ce précieux document nous permet de nous familiariser encore davantage avec ce membre fondateur de la première Conférence de Charité. Cet homme, profondément uni à Dieu, aura fait de la pratique Charité, l'orientation de toute sa vie. Il reste encore aujourd'hui une source d'inspiration pour tous les Vincentiens...

« A Monsieur le Directeur de « La Croix de l'Isère » :

Monsieur le Directeur,

Vous avez été bien inspiré en insérant dans votre journal la notice intéressante consacrée à rappeler le souvenir de M. P. Lamache. Qu'il soit permis à un Grenoblois qui l'a connu, de préciser certains traits de sa physionomie, de remettre en mémoire quelques faits caractéristiques de cette vie qui n'eut jamais d'autres objectifs que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

C'était une belle et riche nature que celle de Paul Lamache. D'une taille élevée, adroit à tous les exercices du corps, fort en escrime, doué d'un tempérament à la fois sanguin et nerveux, d'une figure franche et ouverte, il plaisait à première vue, et cette impression, loin de s'effacer, commandait bientôt la sympathie et le respect.

A voir, même vers la fin de sa vie, ce beau vieillard, de souche Normande bien authentique, on ne pouvait s'empêcher de songer à ces intrépides aventuriers, qui, dès le Xème siècle, avaient, malgré vents et marées, risqué leurs embarcations sur l'Océan et avaient fini par conquérir des royaumes sur les bords de la Méditerranée. Etait-ce de l'atavisme qui, dès la première jeunesse, prévalait dans l'admiration vouée par Paul Lamache à un beau vaisseau de guerre ancré dans la rade de Cherbourg, et qui le détermina à se présenter aux examens d'admission à l'Ecole Navale ? Ayant obtenu au collège royal de Rouen le premier prix d'Excellence, il fut admis au concours et reçu. Pour l'entrée à l'Ecole, ce succès ne suffisait pas. Il fallait la cote d'amour. Lamache ne put l'obtenir. Elle lui fut refusée par le maire libéral de Saint-Pierre-Eglise, n'admettant pas qu'elle pût être accordée au fils de son prédécesseur, que la Restauration avait décoré de la Croix de Saint-Louis. On voit par-là que le Général André et ses partisans ont des précurseurs dans le système des fiches et le régime abject. Paul Lamache, indigné était résolu à châtier le maire dénonciateur, auteur de l'injuste exclusion : « j'ai souvent remercié Dieu de m'avoir détourné de la carrière maritime qui m'eût privé de l'occasion de faire quelque bien. » Ce quelque bien, c'est simplement la part prise par lui à la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. N'oublions pas qu'il eut aussi l'insigne honneur de coopérer à l'établissement des Conférences de Notre-Dame de Paris. Une députation composée de trois des plus anciens membres de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul : Ozanam, Lallier et Lamache fut choisie pour se faire, devant l'archevêque de Paris, l'interprète des vœux et des espérances de la jeunesse catholique. Représentons-nous Lamache marchant entre Ozanam et Lallier qu'il dominait de la tête, de l'élégance et de la grâce. « Ce qui frappait en lui, a dit M. de la Villermarqué, c'était précisément cette grâce, Ozanam était sombre et avait l'air inspiré, Lallier une grande bonhomie. Paul Lamache attirait. La réception eut lieu à la date historique du 13 janvier 1834. Elle fut suivie de bien des pourparlers, de quelques essais infructueux, et enfin, au mois de janvier 1835, la réponse affirmative de Lacordaire à la proposition de Mgr de Quélen, fixa pour près d'un siècle les destinées du haut enseignement de chrétien. M. Lamache, d'abord étudiant en droit, puis avocat à la Cour, noua à Paris de grandes relations, que, dans sa modestie, il négligea d'entretenir. Auteur de deux brochures en faveur de la liberté d'enseignement il combattit le bon combat à côté des Montalembert et des Dupanloup. Il eut le plaisir de revoir ce dernier au château de la Combe, ce rendez-vous pendant un demi-siècle de tant de catholiques distingués, et où l'illustre évêque d'Orléans rendit le dernier soupir en 1878. Je lui ai entendu raconter son entrevue avec Montalembert qu'il venait prier d'adresser la parole un dimanche matin à ses chers ouvriers.

Montalembert, absorbé par la préparation d'un discours, refusa avec quelque humeur. Lamache, blessé au vif, ne put s'empêcher de lui répondre : « Je comprends Monsieur le Comte, que cet auditoire ne vous paraisse pas digne de vous ». Et il se retira brusquement. A peine avait-il fait quelques pas, qu'il fut rejoint par Montalembert, qui, les larmes aux yeux s'exclama : « Comment avez-vous pu croire, M. Lamache, que mon refus comportait du mépris pour des jeunes chrétiens. La vérité est que je ne me sens pas digne de leur enseigner la voie du salut. Je ne suis bon, hélas ! qu'à rompre des lances avec les mécréants de l'Assemblée Constituante. » A la mort de Montalembert, M. Lamache qui avait adressé à sa veuve des condoléances émues, reçut de son gendre, M. de Meaux, une lettre des plus touchantes, qui se terminait ainsi : « Quant à vous, Monsieur, compagnon de M. de Montalembert dans ses vieilles luttes, laissez-moi vous serrer la main, comme à un ami dont le souvenir et les prières ne lui feront pas défaut devant Dieu. »

Le souvenir du grand orateur catholique rappelle ce livre exquis : Le récit d'une Soeur, qui eut tant de succès il y a plus d'un demi-siècle. M. Lamache aimait à conter qu'il avait reçu un jour à Paris, dans sa mansarde d'étudiant, pour un renseignement d'œuvre, la visite de la comtesse Albert de la Perronnays, née Alexandrine d'Alopen, la veuve de l'intime ami de Montalembert. Lamache offrit à la grande dame son unique chaise, et s'assit lui-même sur le rebord de son lit. Trait de mœurs pour une époque si différente de la nôtre ! Autre trait de la vie d'étudiant : un de ses camarades de jeunesse, appartenant à une famille normande très distinguée, mais complètement dévoyée, monta à son cinquième étage pour lui faire une proposition malhonnête. Lamache, qui lui avait souvent reproché ses écarts de conduite, jugea que la mesure était comble. Pour toute réponse, il le prit à bras-le-corps, et le jeta dans son escalier. Il n'en fut pas de même d'un autre de ses amis, bon cœur, mais tête faible, menant une vie très dissipée, ayant perdu au jeu une somme importante. Ses gestes, ses paroles étaient d'un désespéré. Lamache, comprenant qu'il s'agissait de le sauver du déshonneur, alla simplement ouvrir son secrétaire, et lui remit toutes ses économies, un millier de francs gagnés par des travaux littéraires et par des répétitions de droit.

Paul Lamache portait dans le monde la simplicité et la spontanéité de sa nature, que nulle convention ne déforma jamais. A aucune époque de sa vie, la bataille ne lui fit peur. Aussi, quelle unité dans sa vie publique et privée, dans ses faits et gestes, depuis le jeune enfant de dix ans, élève du collège de Rouen, se dressant devant les menaces de ses compagnons qui voulaient l'empêcher d'aller à la messe, et répondant à leur billet circulaire par ses seuls mots écrits en gros caractères : **j'y irai**, jusqu'au professeur de Grenoble, qui, du haut de sa chaire, aux applaudissements de son auditoire d'étudiants, fit entendre une énergique protestation contre les décrets du 29 mars 1880, estimant que « c'était un devoir impérieux pour lui, professeur de droit, d'enseigner le droit et de maintenir le respect des principes d'équité consacrés par le texte de nos lois. »

Une déclaration publique aussi audacieuse méritait bien une punition. Peu après, arrivait à Grenoble un inspecteur général des Facultés de droit qui avait reçu du Ministre la mission de débarrasser la Faculté de Grenoble d'un professeur encombrant. Heureusement, ce haut personnage, originaire de Grenoble, parfaitement inconnu de M. Lamache, quoique nullement clérical, se trouvait être un homme de bien, un juriste remarquable. Il se faufila incognito parmi les étudiants au cours du professeur suspect, et, à la sortie, allant trouver ce dernier il lui dit : « Monsieur, je ne vous cacherai pas que je suis venu dans l'intention de provoquer votre mise à la retraite, j'ai assisté à votre cours. Il m'a tellement satisfait que je vais demander votre élévation à la première classe. » C'est en effet, ce qui eut lieu. M. Lamache ne put qu'être agréablement surpris de cette promotion, de ce titre qui, à cette époque était très rarement accordé dans les Facultés de province, même aux Doyens. Mais, lui, qui n'avait pas de fortune, me dit naïvement en me racontant ce trait : « c'est vraiment trop, douze mille francs pour un professeur de droit ». Il ne devait pas en jouir longtemps.

Quand, en 1886, les exigences du récent décret sur la limite l'obligèrent enfin à descendre de sa chaire : ni sa doctrine, ni sa parole n'avaient vieilli. « Je continuerai, dans mon cours, avait-il écrit en 1883, de critiquer leurs iniquités lorsque l'occasion juridique m'en sera offerte ». Et il en fut ainsi

jusqu'à la fin. Le juriconsulte de 76 ans eût pu fournir encore une longue carrière. Ses collègues, le Recteur de l'Académie, l'Inspecteur général demandèrent en vain au Ministre de le maintenir en fonctions « dans l'intérêt de l'enseignement ». Une aussi complète dérogation à la loi ne put être obtenue. Sa retraite ne fut pour lui qu'une raison de se consacrer aux œuvres, particulièrement à la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul qu'il avait fondée dans sa paroisse de Saint-Bruno, aux patronages, aux cercles de jeunes gens. Sa parole, toujours émue et vibrante, pénétrait les cœurs. Je me souviens de la satisfaction qu'il exprima après une de ces réunions où il avait pris la parole. « J'ai réussi, me dit-il, à dérider mes auditeurs, à amener un bon sourire sur leurs lèvres et j'ai compris que ma cause était gagnée ». Il allait ainsi, toujours plein d'entrain et confiant en la Divine Providence. Comme les hommes de sa génération, il savait rire. Sa piété profonde s'alliait à une douce et aimable gaieté, bien française et de bon aloi, allant parfois jusqu'à des plaisanteries un peu risquées. Partant un jour pour Lyon, il se réjouissait d'y revoir son ancien confesseur, le Père J. « Nous dirons des bêtises ensemble, comme autrefois », avouait-il. Cet aimable vieillard resta jusqu'à la fin jeune de cœur et d'action. Il cultivait son jardin, alimentant la table de famille de légumes divers « sans négliger entièrement les fleurs auxquelles il convient de réserver quelque place dans la vie. » Parole charmante, d'une heureuse philosophie. Il racontait plaisamment qu'ayant, avant les vacances, à faire l'intérim du Rectorat d'Académie, il lui arrivait de déposer la défroque du jardinier pour recevoir convenablement en recteur intérimaire le messenger officiel et apposer les signatures requises. Les excursions en montagne, que M. Lamache avait toujours aimées, en Alsace comme en Dauphiné, ne furent pas délaissées après sa retraite. Il fallait le voir, au retour d'une longue course, à l'arrivée dans la plaine, grimper lestement, sur le devant d'une voiture, à côté du cocher.

La vie intérieure, chez M. Lamache, était de plus en plus intense. Elle était fondée sur une profonde humilité, et entretenue par la fréquente réception des Sacrements. « L'essentiel, écrivait-il à un ami, est de s'humilier, de se tenir devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme un pauvre mendiant, plein de confiance, dans sa bonté et d'être guidé, principalement par le désir de lui plaire dans l'accomplissement des modestes devoirs de chaque jour ». Personne ne fut plus heureux que lui des progrès de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Mais sa joie resta toujours humble et sans aucun retour personnel. Dernier survivant des sept fondateurs, il fournit, en 1883, tous les renseignements concernant la création de l'œuvre, mais il refusa de se rendre à Paris pour assister aux Noces d'Or de la Société.

En le voyant toujours jeune de caractère, plein de vivacité, sans ombre d'infirmité, sa famille et ses amis se plaisaient à l'espoir de le conserver longtemps. Comme il arrive pour les saines et vigoureuses vieillesses, la maladie le terrassa tout à coup. Au mois de juillet 1892, suivant une habitude déjà ancienne, il livrait, au Rondeau, dans l'étang du Petit Séminaire, à de vigoureux ébats de natation qu'il fit suivre d'un goûter de laitage frais dans la ferme voisine. Rentré chez lui, un malaise le saisit. Une fluxion de poitrine se déclarait. Il ne pouvait croire à la gravité du mal, provenant de ce bain glacé, pratiqué si souvent, qui, disait-il, lui faisait tant de bien. Aussi, il ne s'alita qu'à la dernière extrémité. Toujours soumis à la volonté de Dieu, il redisait sans cesse des invocations pieuses, notamment celle-ci « Mon Jésus, Miséricorde », qui a été gravée sur sa tombe. Il venait d'accomplir sa 82^{ème} année. Il a mérité cet éloge que Pie IX fit un jour en apprenant la mort de Montalembert : « Era un vero campione ».

Article publié au courrier des lecteurs, dans « La Croix de l'Isère » 1933